

# 4ème Concours international de Photographie "MONTALT" del GFSVM 2024

---



## **PARTICIPANTS**

Le concours est ouvert à tous les amoureux de la photographie

## **RECONNAISSANCE**

La compétition est reconnue par la FCF

## **SUJET**

Libre

## **TRAVAUX**

Chaque participant peut présenter un maximum de 3 œuvres.

## **PRÉSENTATION**

Les photographies doivent être soumises au format JPG. La taille maximale sera de 1920 pixels, si l'image est horizontale ou de 1080 pixels si elle est verticale avec une résolution de 72 dpi et un poids maximum de 1500 ko. Aucune marge, filigrane, signature... ne peut être ajoutée aux photographies. Les photographies ne peuvent avoir été primées dans une autre édition du Concours Montalt

## **DROITS D'INSCRIPTION**

15 € par participant et 10 € pour les membres GFSVM.

## **PÉRIODE D'ENREGISTREMENT**

Les images doivent être téléchargées sur la page "web" de <https://montalt.fotogenius.es/> entre le 15 juillet et le 25 octobre 2024. Les participants doivent remplir le formulaire sur le site du concours, télécharger les photos en même temps et payer les frais d'inscription.

## **JURY**

Il sera composé de membres de la Fédération catalane de la photographie.

## **VERDICT**

Le verdict sera en ligne avec une réunion des membres du jury et sera publié au format numérique, et non en personne. Il sera publié sur <https://montalt.fotogenius.es/> et sur le site Web de GFSVM, <https://fotosvm.net/>, le 1 novembre 2024

## **PRIX**

L'auteur de la photographie la mieux notée recevra 300 €. La deuxième place, le montant de 150 € et la troisième place, le montant de 50 €.

Les 20 photographies les plus appréciées seront téléchargées sur le site Web (<https://fotosvm.net/>) et Facebook (<https://www.facebook.com/groups/GFSVM/>) du GFSVM.

### **OBSERVATIONS**

La participation implique que les auteurs autorisent la reproduction de leurs œuvres pour la diffusion du 4ème Concours de photographie "Montalt", sans limitation de système, de support ou de pays et sans paiement de droits.

Les participants certifient la paternité de leurs œuvres et assument l'entière responsabilité de l'absence de droits de tiers, ainsi que des droits à l'image des œuvres présentées.

La participation au concours implique l'acceptation du même règlement.

Ce concours est reconnu par la Fédération catalane de la photographie -FCF- avec le numéro 2024-82 et les scores pour l'obtention des distinctions FCF.

Sant Vicenç de Montalt, le 30 juin 2024

### **Le conseil d'administration du GFSVM**

